

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 19 août 2019 à 16 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Jason Grenier.

Sont également présents M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M. Alain Gagnon, greffier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2019-08-373 FIXATION D'UNE DATE DE TRANSACTION AVEC SOLARGISE CANADA INC. DANS LE CADRE DE LA VENTE DES LOTS SITUÉS DANS LE PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON

CONSIDÉRANT les résolutions 2018-08-364, 2018-09-455 et 2019-03-116 qui ont entériné la vente d'un terrain industriel d'une superficie 333 060 mètres carrés à la compagnie Solargise Canada inc., soit la vente des lots 5 316 666, 6 100 043, 6 100 044, 5 316 672 et 5 316 667 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, situés dans le parc industriel et portuaire Perron;

ATTENDU QU'une entente verbale a été conclue avec Solargise Canada inc. afin de fixer une date de transaction finale, soit le 29 novembre 2019;

ATTENDU QUE Solargise Canada inc. mandate M^e Scot Diamond et/ou un membre du cabinet Norton Rose Fulbright Canada LLP afin de réaliser la transaction;

ATTENDU QUE cette date finale de transaction ne peut être reportée sous aucune considération;

ATTENDU QUE dans l'éventualité où la transaction n'aurait pas lieu le 29 novembre 2019, Solargise Canada inc. sera automatiquement, sans aucun avis de la part de la municipalité, considérée comme en défaut aux termes de l'offre d'achat liant les parties et ladite offre sera résiliée sur le champ;

ATTENDU QUE la transaction doit être conclue selon les conditions de l'offre d'achat du 21 septembre 2018 ainsi que l'amendement du 21 mars 2019;

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique d'accepter la date de transaction finale;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE fixer la date finale de transaction afin de compléter la vente des divers lots susmentionnés à Solargise Canada inc. au 29 novembre 2019, à 10 heures, au siège social de Solargise Canada inc. situé au 1000, rue de la Gauchetière, à Montréal;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence l'assistante-greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente et tout acte relatifs à la présente, incluant les quittances de créance et servitudes à cet égard, le cas échéant, à intervenir devant M^e Scot Diamond et/ou un membre du cabinet Norton Rose Fulbright Canada LLP, afin de réaliser la transaction, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente, incluant l'acte de vente à intervenir avec ladite compagnie.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette période de questions :

- Demande d'informations diverses sur le point 3.1 de l'ordre du jour - Fixation d'une date de transaction avec Solargise Canada inc. dans le cadre de la vente des lots situés dans le parc industriel et portuaire Perron, à l'effet de savoir :
 - . s'il sera possible pour l'entreprise de ne pas faire l'achat des lots à la date de transaction fixée;
 - . si l'échéance initiale de l'entente était le 19 août 2019;
 - . quels sont les actifs de Solargise Canada inc.;
 - . quelles sont les garanties exigées à l'entreprise.
- Demande d'informations sur l'état du dossier CSX, sur la possibilité pour la Ville d'acheter certaines infrastructures et sur l'utilisation des voies ferroviaires.

2019-08-374 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 16 h 39, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 19 août 2019.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Alain Gagnon, greffier